15.4.2020

B9-0143/2020 }
B9-0144/2020 }
B9-0146/2020 }
B9-0147/2020 } RC1/Alt. 1

Amendement 1
João Ferreira
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, Renew, Verts/ALE
sur une action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences

Proposition de résolution commune
Considérant E (nouveau)

Proposition de résolution commune	*Amendement*
	E bis. considérant que les mesures adoptées et préconisées à l'échelle de l'UE sont loin d'être la réponse nécessaire aux questions posées par l'aggravation de la situation économique et sociale du fait de l'épidémie de COVID-19; que ces mesures, comme l'a souligné la récente réunion de l'Eurogroupe, révèlent les profondes contradictions au sein de l'Union européenne ainsi que le manque flagrant de solidarité et l'absence de réponses adaptées à l'ampleur des problèmes rencontrés par les États membres et les citoyens; que ces mesures obéissent cependant aux intérêts des principales puissances européennes et des grands groupes économiques et financiers; que ces mesures sont limitées et temporaires, déterminées par une logique d'endettement qui ajoute de la dette à des dettes déjà insoutenables, ainsi que par des contraintes qui ne garantissent pas les droits des travailleurs et des peuples et ne répondent pas aux besoins des États membres, ce qui aggrave les déséquilibres, les inégalités et les relations de dépendance au sein de l'UE;

Or. pt

15.4.2020

B9-0143 }
B9-0144/2020 }
B9-0146/2020 }
B9-0147/2020 } RC1/Alt. 2

Amendement 2
João Ferreira
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, Renew, Verts/ALE
sur une action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences

Proposition de résolution commune
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune	*Amendement*
	17 bis. considère comme inacceptables les cas de réduction des salaires, des revenus et des droits des travailleurs; rejette toute tentative de se servir des conséquences de l'épidémie de COVID-19 comme prétexte pour accroître l'exploitation des travailleurs et s'attaquer à leurs droits; considère comme inacceptables les licenciements, le non-renouvellement des contrats et le recours à des systèmes de crédit-temps, la planification forcée des vacances ainsi que les mises à pied économiques; réclame des mesures de protection et de résolution de problèmes spécifiques tels que ceux auxquels sont actuellement confrontés les travailleurs indépendants, les travailleurs scientifiques précaires et les jeunes en période de stage;

Or. pt

15.4.2020

B9-0143 }
B9-0144/2020 }
B9-0146/2020 }
B9-0147/2020 } RC1/Alt. 3

Amendement 3
João Ferreira
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, Renew, Verts/ALE
sur une action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences

Proposition de résolution commune
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune	*Amendement*
	19 bis. demande que le budget de l'UE soit renforcé, moyennant le renforcement de sa fonction redistributive afin de favoriser une véritable convergence en matière de progrès économique et social entre les États membres – fonds structurels et d'investissement et fonds de cohésion – et de soutenir les secteurs productifs et l'emploi assortis de droits, au moyen de subventions (au lieu de prêts) consenties aux États membres;

Or. pt

15.4.2020

B9-0143 }
B9-0144/2020 }
B9-0146/2020 }
B9-0147/2020 } RC1/Alt. 4

Amendement 4
João Ferreira
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, Renew, Verts/ALE
sur une action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences

Proposition de résolution commune
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution commune	*Amendement*
	19 ter. demande la réorientation des fonds au sein du budget de l'UE, de sorte que toutes les marges disponibles soient utilisées pour aider les États membres à faire face à l'aggravation de la situation économique et sociale du fait de la COVID-19, et réclame également le retrait des fonds des postes budgétaires liés à l'interventionnisme et à l'action extérieure (à l'exception de l'aide publique au développement), aux programmes de militarisation, à la propagande institutionnelle, à la mutualisation de la sécurité ainsi qu'au contrôle et à la surveillance des frontières, entre autres, afin de concentrer ces fonds dans l'aide aux États membres en vertu du principe de cohésion économique et sociale, c'est-à-dire d'une véritable convergence du progrès économique et social;

Or. pt

15.4.2020

B9-0143 }
B9-0144/2020 }
B9-0146/2020 }
B9-0147/2020 } RC1/Alt. 5

Amendement 5
João Ferreira
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, Renew, Verts/ALE
sur une action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences

Proposition de résolution commune
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution commune	*Amendement*
	19 quater. demande que le budget de l'UE soit assoupli, que la Commission fasse passer des fonds d'une gestion centralisée à une gestion partagée avec les États membres, que les instruments de la politique de cohésion soient renforcés et que les États membres soient libres de réaffecter les ressources entre les fonds, les postes budgétaires et les priorités en fonction de leurs besoins économiques et sociaux, de manière à supprimer les objectifs de concentration thématique ainsi que toute conditionnalité macroéconomique et/ou politique fixée par l'UE;

Or. pt

15.4.2020

B9-0143 }
B9-0144/2020 }
B9-0146/2020 }
B9-0147/2020 } RC1/Alt. 6

Amendement 6
João Ferreira
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, Renew, Verts/ALE
sur une action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences

Proposition de résolution commune
Paragraphe 19 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution commune	*Amendement*
	19 quinquies. demande que les taux maximums de cofinancement de l'Union européenne soient portés à 100 %, de manière à supprimer l'obligation de contreparties nationales, moyennant une avance et non un remboursement des dépenses, et ce dans toutes les actions visant à combattre l'épidémie de COVID-19 et à surmonter ses conséquences économiques et sociales;

Or. pt

15.4.2020

B9-0143 }
B9-0144/2020 }
B9-0146/2020 }
B9-0147/2020 } RC1/Alt. 7

Amendement 7
João Ferreira
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, Renew, Verts/ALE
sur une action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences

Proposition de résolution commune
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune	*Amendement*
	20 bis. demande la préparation d'un budget de réserve qui soit valable pour au moins un an à partir de janvier 2021 et prévoie le doublement des ressources par rapport aux crédits d'engagement de l'année en cours, et ce au regard de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations du prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027; estime que ce budget doit être souple et concentrer les ressources sur les instruments de la politique de cohésion et les aides aux secteurs productifs et aux emplois assortis de droits dans les États membres;

Or. pt

15.4.2020

B9-0143 }
B9-0144/2020 }
B9-0146/2020 }
B9-0147/2020 } RC1/Alt. 8

Amendement 8
João Ferreira
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, Renew, Verts/ALE
sur une action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences

Proposition de résolution commune
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune	*Amendement*
	22 bis. demande la création d'une dérogation à l'article 123 du traité FUE, laquelle donnera la possibilité aux États membres d'obtenir un financement direct de la Banque centrale européenne (BCE), notamment par l'achat direct de titres de la dette publique nationale, en évitant l'intermédiation actuelle des marchés financiers, les attaques spéculatives sur la dette souveraine et les profits sur le capital financier au détriment de la diminution des recettes que les États pourraient obtenir par une vente directe de titres de la dette à la BCE;

Or. pt

15.4.2020

B9-0143 }
B9-0144/2020 }
B9-0146/2020 }
B9-0147/2020 } RC1/Alt. 9

Amendement 9
João Ferreira
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, Renew, Verts/ALE
sur une action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences

Proposition de résolution commune
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution commune	*Amendement*
	22 ter. demande que des mesures soient prises pour faire face à l'augmentation prévisible de la dette publique, en particulier celle des États membres les plus endettés, notamment par l'annulation du volet de la dette publique émise par les États pendant toute la période de maîtrise des conséquences de la pandémie, volet de la dette détenu par la BCE et qui figure dans les bilans nationaux ainsi que dans ceux des banques centrales nationales (Eurosystème), ce qui garantira, proprement dit, des niveaux d'endettement antérieurs à la pandémie;

Or. pt

15.4.2020

B9-0143 }
B9-0144/2020 }
B9-0146/2020 }
B9-0147/2020 } RC1/Alt. 10

Amendement 10
João Ferreira
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, Renew, Verts/ALE
sur une action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences

Proposition de résolution commune
Paragraphe 22 quater (nouveau)

Proposition de résolution commune	*Amendement*
	22 quater. demande la renégociation des dettes publiques, de leurs délais, intérêts et montants, de manière à ce que les ressources de la dette puissent être réorientées vers les mesures économiques et sociales urgentes et nécessaires prises dans les États membres;

Or. pt